

Les notaires partent à l'assaut de l'état civil

Ils proposent au ministère de la Justice de prendre le relais des mairies en la matière.

LAURENCE DE CHARETTE
ENVOYÉE SPÉCIALE À BORDEAUX

JUSTICE Après avoir vécu dans la menace d'une fusion avec les avocats, les notaires ont décidé de contre-attaquer par... la technique. Après avoir pris en main la gestion des fichiers des hypothèques, ils partent à la conquête de l'état civil. C'est l'offre de service qu'ils ont faite hier à Michèle Allot-Marie, à l'occasion de leur congrès annuel, qui se tient jus-

qu'à mercredi à Bordeaux. Aujourd'hui, les données d'état civil sont conservées par les 36 000 communes de l'Hexagone.

Ce sont les mairies qui enregistrent les changements (mariage, placement sous tutelle, adoption, etc.) mais aussi elles qui délivrent les extraits ou les copies nécessaires pour de nombreux actes. Les notaires envisagent d'alimenter directement ces fichiers par télétransmission, et de délivrer eux-mêmes les extraits. Avec 20 millions de clients par an, ils estiment

être des interlocuteurs privilégiés. En réalité, l'opération est déjà en cours. Le Conseil supérieur du notariat a commencé à travailler avec le fichier de Nantes, qui regroupe l'état civil des Français nés à l'étranger, et avec plusieurs collectivités locales : des expérimentations devraient commencer avant la fin de l'année.

Cette dématérialisation devrait à la fois supprimer les erreurs dues à la saisie manuelle des données, accélérer le processus et permettre aux collectivités... d'en-

ployer moins d'agents. L'idée est aussi de se démarquer des avocats, qui d'ici quelques mois, devraient avoir la possibilité de réaliser des actes contre-signés pour leurs clients, en sécurisant plus que jamais les actes authentiques, les seuls qui soient quasiment incontestables... et qui constituent le monopole des officiers ministériels.

Informatique haut de gamme

Le notariat a déjà investi dans une informatique haut de gamme pour mettre la main sur un autre fichier au cœur de son métier, celui de l'immobilier. En quelques années, la profession s'est imposée comme interlocuteur unique des conservations des hypothèques - obligatoirement consultées avant une opération immobilière. Bercy a ainsi réduit ses effectifs de plusieurs centaines d'agents...

Pour garder une longueur d'avance, le Conseil supérieur du notariat a créé une véritable entreprise qui, en dix ans, est passée de 20 à 200 salariés. Le chiffre d'affaires de l'association pour le développement du service notarial (ADSN) est de près de 40 millions d'euros. Installée à Venelles (Bouches-du-Rhône), l'association recrute les informaticiens les plus pointus pour développer les projets qui permettront au notariat d'assurer son avenir.

D'autres solutions sont déjà dans les cartons, comme l'informatisation de l'ensemble des données d'urbanisme. « En croisant toutes ces données, on pourra par exemple réaliser une étude sur l'impact de la construction d'une route », explique François Xavier Bary, de l'ADSN. Une façon d'assurer leur suprématie sur le marché des transactions immobilières qui intéressent tant les avocats. ■